



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vezein le Coquet, le 18 mars 2022

### Mise au point : la FRTP Bretagne porte des propositions fermes en direction des pouvoirs publics, mais n'est pas solidaire des actions de blocage

La Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) de Bretagne a tenu une réunion exceptionnelle de son Conseil d'Administration ce matin. **En une semaine, la situation s'est encore dégradée pour nos entreprises, face à l'envolée des prix de produits pétroliers (dont GNR, carburant, bitume, gaz), mais aussi face à la pénurie qui s'installe.**

**La FRTP Bretagne** qui représente 987 entreprises de Travaux Publics et 12 000 salariés en Bretagne, **est très inquiète pour les semaines à venir et le plan de résilience nous paraît très insuffisant pour notre secteur économique.**

Pour autant, **la FRTP Bretagne ne s'associe pas aux actions de blocages qui commencent à paralyser toute la chaîne de production du secteur, mais également d'autres secteurs économiques.** La FRTP Bretagne estime qu'il n'est pas judicieux d'ajouter une crise à la crise.

Au contraire, la FRTP Bretagne souhaite montrer sa solidarité à l'égard de l'ensemble des bretons, face à cette crise que nous traversons collectivement. Ne l'oublions pas, avec nos entreprises ce sont nos emplois d'aujourd'hui et de demain que nous devons pérenniser.

**La FRTP Bretagne détaille ci-dessous les trois mesures indispensables et urgentes à mettre en place :**

- Nous demandons de bloquer les prix des carburants et *a minima* de geler momentanément la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) ;
- Dans l'attente d'une mesure d'ordre public de caractère législatif qui concernerait les marchés publics et privés, nous demandons la publication rapide d'une circulaire visant à définir les modalités concrètes de mise en œuvre de la théorie de l'imprévision et des circonstances imprévues, celles-ci ne pouvant en pratique qu'être très rarement invoquées ;
- Face à la volatilité des prix, nous demandons d'avancer la publication des index INSEE spécifiques aux Travaux Publics.

Plus structurellement, étant entrés dans une ère nouvelle d'inflation qui doit changer les comportements et les pratiques contractuelles, tous les marchés de travaux, publics comme privés, doivent désormais comporter une clause de révision de prix afin de protéger économiquement les entreprises comme les acheteurs.

François COVILLE,  
Président FRTP Bretagne